

Résolution

« Représentation de la commune dans les Associations subventionnées »

Exposé des motifs :

Vu l'importance de certaines associations pour l'activité de la ville de Lancy.

Vu le montant élevé de certaines subventions accordées

Vu l'importance de l'action de ces associations au sein de la population lancyenne et de leur pérennité.

Le conseil municipal sur proposition du PDC demande :

- D'établir un inventaire des associations ou groupements recevant plus de 100'000 francs de subvention (hors subvention non monétaire)
- De constituer des contrats de prestations avec celle-ci
- De s'assurer qu'un membre de l'autorité communale (conseiller municipal, conseiller administratif ou chef de service) soit représenté au sein de leur comité
- Que la personne désignée s'assure du respect du contrat de prestation.

Lancy, le 21 octobre 2015

Conseil municipal du 29 octobre 2015
Résolution refusée par 23 non, 9 oui, 1 abstention